Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 42 (1904)

Heft: 37

Artikel: A louer

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-201485

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cale au profit des incendiés de Clèbes. La représentation fut suivie d'un bal.

Un monsieur, très élégamment vêtu, vient, sans bien voir la personne à qui il s'adresse, inviter une dame à danser.

— Hélas, Monsieur, répond la dame, je regrette, mais vous avez fait mes souliers si étroits qu'il ne m'est pas possible de danser.

On larro que décèle cein que robe.

Lài a dài dzeins per dessu sta terra que n'ant pas po onna batze de concheince et qu'arant meretà d'itre eincllous se l'ire quemoudo de trovà dài presons prâo grante. Mà on sarài pet-ître dobedzi de fabrequa on croton' pè velàdzo et dein bin dài coumoune on ne troverài pas pi quaucon po gardà lè z'autro. Prào su que l'è po cein qu'on ne lè z'eincllou pas.

Mà de ti cliau guieux, lè pe crouïcs guieux sant encora stausse qu'on crái bon, que no fant dài galéze manâire, que seimbllie qu'on porrài lau bailli à gardà sa fellhe, sa fenna et sa borsa. Stau zisse, fà bon lè vère, ma de lein et lau crià quemet l'autro que reinvouyive sa serveinta: « Ti lè pas ceint hàore, tote lè reverye on coup de bâton ».

Eh bin! lâi avâi on cor dinse; s'appelâve Mougnet et lè z'avâi quasu tote fête que lè boune. Ie travaillive dou dzo pè senanna et ribottàve lè z'autro. Ci ne lo cognessăi pas et que lo reincontrâve adi soreseint, adi dzoïau, avoué on galé compllimeint à vo dere, que vo tréza son tsapi de fleutre du tot llein, l'arâi frémâ que l'ire onna brave dzein. T'einlèvâi pî po dâi guieux, que sant tant einguieuzão que n'ein pouant pas pis!

Dan, on coup, l'étài à maître du houit dzor tsi on certain Dziriau de pè Etsallein, que l'ein étài pardieu bin conteint. L'îre gaillà suti et fasâi plliési à la dama, cà po bourgatà pè l'hottò ein avâi min à lì. Tot lo mondo lài fasâi

dâi galéze potte.

Ma noutron coo s'einnouyîve. Peinsâ-vo vâi, assebin! houit dzor dein la mîma plliéce et, lo deçando né Mougnet dèmande à la fenna à Dziriau de lâi baillî sa patse de la senanna, po cein que desâi qu'ein volliàve einvouyî onn'eimpartia à sa chèra qu'avâi zu dou bessons. « Faut pas l'âobllia, l'a prâo à fêre à verì », so desâi. Quand fut payi, va âo pâlo po fère son baluchon. Ie gniè dein on motchâo de catsetta rodzo onna tsemise que n'avâi rein mé qu'on pantet, on par de vilhe tsausse ein tridzo et onna roulière. L'ire quie tot son trossi. Pu ie soo dein la cousena. Justameint ie vâi ice on par de solà nâovo que lo cacapèdze vegnâi d'apportâ po lo maître.

— T'einlèvai pì, que sè dit Mougnet quand vai clliau sola, mè que n'é rein que dai vilhe chargue. « Teni, mè piaute! mettè lè sola à Dziriau; lai a pas tant de mau: lai laisso lè

mins ».

Et clli larro doûte sè solâ, l'einfatte lè nâovo que plliaquâvant justo quemet se on avâi prâi mèsoure por lî et met lè vilhe à la pllièce. Pu va vè la maîtra po la salua.

— L'è bin damâdzo que vo voz'ein alla, que lai dit; vo ne catsive rein et on pouave se fia à vo.

— Bin su, repond Mougnet, que fasài seimblliant d'ître tot capot et guegnive sè pî. Enfin, bondzo, porta-vo bin noutra maîtra.

Et quand l'eut fé dou âo trâi pas, sè revire et fa dinse:

- Ah! dite-vâi, vo sède: lè bons s'ein vant, lè crouïo restant.
- Bin \mathbf{su} , l'è adî dinse, ma que volliâi-vo lâi fére.
- Et lo gaillâ s'ein va, tandu que criàve encora
 - Lè bons s'ein vant lè crouïo restant.
- *Cachot, prison.

Quand Dziriau fut quie, la fenna lâi raconte que Mougnet ètâi via, que l'ètâi bin damâdzo, ma l'ètâi bin quemet desâi: lè bons s'ein vant.

Ma onn'hâora apri, quand Dziriau l'a volliu einfela sè solà nàovo po alla à onn'asseimbllaïe dau bèta et que n'a rein trovà qu'on par de vilhe chargue à perte à Mougnet vo laisso à peinsà se l'a du teimpeta apri clia tsaravoute de melebàogro, de larro, de roudeu, de jésuistre dau diabllio, et de quie devesave quand l'avai de: Lè bons s'ein vant, lè crouïo restant

Ora, dite-vâi, è-te pas tot parâi roba cein?

MARC A LOUIS.

Au milieu. — Dans un banquet d'abbaye, un brave paysan avait, à ses côtés, deux jeunes citadins qui, depuis un moment déjà, s'amusaient à ses dépens, croyant faire de l'esprit.

— Je vois bien, s'écria soudain le campagnard, que ces messieurs veulent se moquer de moi. Eh bien, je dois leur dire que je ne suis pas précisément un imbécile, ni un fat,... je suis entre deux.

Pour Combes! — Parlant des difficultés qui ont surgi dernièrement entre le gouvernement français et la papauté, un balayeur de rue disait à son collègue:

— Vois-tu, moi je suis pour le gouvernement français; le pape et toute la papeterie ont fini leur temps.

Au service du roi.

Les règlements de la maison de Henri VIII, roi d'Angleterre, offraient des articles curieux. Ainsi:

«Il est ordonné au barbier du roi de se tenir proprement et ne pas fréquenter des gens de mauvaise vie, pour ne pas compromettre la santé du prince.»

«Le cuisinier n'emploiera pas des marmitons déguenillés et qui passent la nuit sur le carreau devant le feu.»

« Le diner sera servi à dix heures et le souper à quatre. »

« Les officiers de la chambre du roi vivront en bonne intelligence entre eux, et ils ne parleront pas des passe-temps de leur maître »

« Ils ne caresseront pas les filles sur les escaliers, ce qui souvent est cause qu'il y a beaucoup de vaisselle brisée. Ils avront le plus grand soin des assiettes de bois et des cuillers d'étain. »

« Les valets d'écurie ne voleront pas la paille du prince pour mettre dans leur lit, parce qu'il leur en a été suffisamment accordé.»

Pommes cuites. — Un père s'est déjà présenté plusieurs fois chez l'un des membres de la commission scolaire, sans pouvoir en obtenir, pour son fils, une dispense de suivre l'école pendant quelque temps.

 Ecoute, dit la mère, y te faut-voi y retourner avet l'Auguste et puis y porter quéquesunes de ces pommes. Peut-être que ça ira mieux.

— Comment veux-tu que j'y porte ces pommes? Elles sont déjà à moitié blettes.

 Eh bien, sais-tu, pas tant d'affére; on te va les cuire un peu et puis y n'y verra rien.

Le lendemain, le père, accompagné de son fils, qui portait soigneusement un compôtier dans lequel étaient les pommes cuites, tente une nouvelle démarche.

En entrant dans la chambre où on les introduit, l'Auguste bute le seuil et, patatra, le voilà étendu tout de son long. Le compôtier, en mille morceaux, et les pommes gisent sur le parquet.

Ce voyant, l'honorable membre de la commission scolaire ne peut maîtriser sa colère. Il saisit au hasard quelques-unes des pommes encore entières et les lance au visage des quémandeurs.

— Ah! c'est encore vous qui venez m'importuner! Filez d'ici bien vite et n'y revenez pas, sinon vous aurez de mes nouvelles!

Le père et le fils n'en demandèrent pas davantage et décampèrent prestement.

— Hein,... père,.. disait l'Auguste, crois-tu que la mama a eu bon nez de les cuire, ces pommes!.... Sans ça, je crois qu'y nous aurait assommés.

Pensée. — Un médisant commence à dire du bien de ceux dontil veut dire du mal, et une femme commence par dire du mal de ceux dont elle veut parler avec éloge. Chacun arrive à ses fins à sa manière.

Desintéressement. — On vous donne au moins cinquante ans, ma chère, disait malicieusement une dame à son amie.

— Ma foi, si on me les donne, je ne les prends pas.

A louer. — Deux annonces cueillies dans nos journaux:

« Cave et grenier de plain-pied à louer présentement ».

« Bel appartement de maîtres, composé de huit chambres, avec jardin, écurie et remise, le tout situé au second étage, à louer dès le 24 septembre. S'adresser, etc. ».

Enfin, seul! — Réflexion d'un mari dont la femme est à la montagne:

« Les vieux garçons auront beau chanter les charmes du célibat, ils n'éprouveront jamais la joie du veuf intérimaire, qui peut s'écrier: Seul... enfin!... ».

Mollère, par Galipaux et Barral. — La représentation de ce soir, au Théâtre, commencera à 8 ½ heures. Au programme, le Médecin malgré lui, comédie en 3 actes — M. Barral jouera Sganarelle, qu'il a interprété à la Comédie Française — et les Fourberies de Scapin, comédie en 3 actes; Galipaux dans le rôle de Scapin; M. Barral en Géronte.

Parmi les autres artistes de la brillante troupe réunie par Baret, mentionnons Mlle Nobert, du Palais Royal, et M. Mondos, de l'Odéon.

KURSAAL. — La semaine prochaine, représentation *tous les soirs*. Programme absolument nouveau! Attractions des plus intéressantes.

— Oui! oui! oui, assez comme cela; c'est le cliché ordinaire! dites-vous?

Le cliché ordinaire!!... Soit, après tout. Il serait difficile de qualifier autrement des spectacles où figurent le *Trio Harris*, acrobates; les *Antonio*, gymnastes; *M. Brévannes*, diseur, et une pièce en un acte de Maurice de Marsan, *Le truc de Binochet*.

La bonne mesure. — Trois expositions, Galipaux, le Kursaal et, pour la bonne mesure, le Grand cirque national suisse. Débuts, vendredi 46 courant. Il plantera sa tente sur la place du Tunnel où, il y a trois ans, les Lausannois accouraient déjà en foule pour applaudir aux exercices vraiment remarquables des artistes et chevaux du Cirque national.

La rédaction: J. Monnet et V. Favrat.

Lausanne. - Imprimerie Guilloud-Howard.